

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Paris Gare du Nord (Mezzanine Banlieue)

La convention d'occupation signée le 30 janvier 2025 entre SNCF Gares & Connexions et la société HEMA FRANCE pour une durée de 7 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 19/12/2025.

« Vente au détail de produits de décoration, d'équipement de la maison, de la personne ; épicerie et confiserie, produits de beauté et d'hygiène, fournitures de bureau, jeux et jouets, produits saisonniers, articles de voyage, et divers »

Cet avenant, dont l'objet est d'ajuster la clause relative à la garantie bancaire à première demande, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.